

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 30/03/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220329-123594-DE-1-1

**Séance du mardi 29 mars
2022
D-2022/88**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 29 mars 2022, à 14h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 17h35 à 17h55 Madame Claudine BICHET

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Monsieur Bernard-Louis BLANC présent à partir de 14h34, Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h37, Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14h37,

Excusés :

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS,

Aide exceptionnelle à l'association Ukraine Amitié - autorisation - décision -

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Huit ans après le début du conflit en Ukraine en Crimée et dans le Donbass en 2014, la Fédération de Russie a lancé une invasion de l'Ukraine le 24 février 2022.

Selon les derniers éléments de l'agence des Nations Unies pour les Réfugiés, l'offensive militaire en Ukraine tue des civils, bombarde des villes, détruit des infrastructures essentielles. Au cours de la première semaine de l'offensive, plus d'un million d'Ukrainiens ont franchi les frontières voisines : 1 million 27 mille déplacés en Pologne, 180 163 en Hongrie, 128 169 en Slovaquie, 82 762 en Moldavie, 78 977 en Roumanie. A terme, le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) évalue le nombre de déplacés à 4 millions.

A Bordeaux l'association Ukraine Amitié œuvre aux liens entre la France et l'Ukraine. Initialement dédiée à la promotion de la culture ukrainienne, son action est devenue humanitaire. Elle collecte les dons (matériel médical et produits de première nécessité) et organise l'acheminement des aides depuis Bordeaux par camions. Elle assure également le lien entre les ressortissants ukrainiens en Aquitaine (près de 10 000), les familles en Ukraine et les déplacés à travers l'Europe.

Je vous propose de participer à la solidarité aux victimes et aux déplacés ukrainiens par une subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'association Ukraine Amitié.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ces crédits seront inscrits lors de la prochaine décision modificative du budget et la dépense sera imputée sur le chapitre 65, article 65748, fonction 048 du budget de l'exercice.

« Amendement à la délibération « Aide exceptionnelle à l'association Ukraine Amitié – autorisation - décision » présenté par le groupe Renouveau Bordeaux »

Amendement 1 : Titre : « aide exceptionnelle à l'association Ukraine Amitié **et suspension de l'accord de coopération avec la ville de Saint-Petersbourg-décision-autorisation** »

Amendement 2 : 4 ème paragraphe : « Je vous propose de participer à la solidarité aux victimes et aux déplacés ukrainiens par une subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'association Ukraine Amitié **et de suspendre l'accord de coopération avec la ville de Saint-Pétersbourg.**

REJETE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DE MADAME MYRIAM ECKERT
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 mars 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Céline PAPIN